

**REPERE : 4.11.**  
**EDITION : 1990**  
**FFVV NP : 011/90.JL.VV**

**DATE : Le 7 août 1990**

---

#### **4.11. COUPE JEAN-MARIE LE BRIS**

---

**Nota préliminaire :** Insérer le présent texte après l'onglet 4. L'inscrire sur le sommaire repère 1.1.

**00000§§§§00000**

Cette coupe est attribuée annuellement par la Fédération Française de Vol à Voile à une personne ou équipe qui aura restauré ou reconstruit un planeur ou motoplaneur (original ou réplique) dont le premier vol du prototype date d'au moins trente ans avant le dépôt de la candidature.

L'appareil (restauré ou reconstruit) doit, en principe, être en état de vol. Exceptionnellement, elle pourra être attribuée si l'appareil ancien n'est pas apte au vol pour des raisons techniques ou réglementaires.

Le jury est composé des membres de la Commission Historique présidé par le Président de la Fédération Française de Vol à Voile ou son représentant.

Le jury appréciera la valeur historique, l'ancienneté, la fidélité et la qualité de la restauration ou de la reconstruction, les difficultés rencontrées (manque de pièces, de documentation, etc...), les modifications et/ou le remplacement éventuel de matériaux ou de pièces d'origine par des matériaux ou des pièces différents ou récents (entoilage, instruments etc...).

Le dossier de candidature doit comporter :

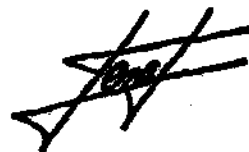
- le type exact de la machine concernée,
- l'année de construction du modèle,
- l'immatriculation d'origine et l'immatriculation actuelle,
- le nom et l'adresse du propriétaire,
- le nom et l'adresse du ou des restaurateurs ou constructeurs,
- les dates de début et de fin des travaux,
- le nombre d'heures passées à effectuer ce travail,
- la date et la description du premier vol après les travaux,
- la description de l'état d'origine, de l'état final et des différentes étapes des travaux avec photos à l'appui,
- un historique du type de machine (maximum 1 page),
- un historique du modèle restauré ou reconstruit (maximum 1 page),
- un plan 3 vues de l'appareil,
- au moins une photo au sol et une autre en vol.

.../...

**Le dépôt des candidatures :**

- 1) La machine aura été visible au Rassemblement National de Planeurs Anciens (aux alentours du 1er Mai chaque année).
- 2) Le dossier sera déposé au siège de la **Fédération Française de Vol à Voile**  
**Commission Historique**  
**29 rue de Sèvres 75006 PARIS**  
avant le 1er Novembre de l'année en cours.
- 3) Toute candidature devra être soutenue au Congrès Historique.
- 4) Le jury statuera dans les semaines qui suivent le Congrès Historique.
- 5) La coupe Jean-Marie LE BRIS sera remise officiellement lors de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Vol à Voile où devra être exposée la machine lauréate.

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION HISTORIQUE**



Jacques LERAT